

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre du concours photos 2018 «défi énergie», la Direction du Développement Durable souhaite attribuer aux lauréats les prix listés ci-dessous :

Prix	Lot	Nom	Prénom	Tarif TTC
1er prix	Week-end pour en pension complète pour 2 personnes + spa dans une bulle sous les étoiles à Allauch	Villain-Bailly	Marie-Sophie	381,40 €
2ème prix	Smartbox pour une ballade dans les calanques de Marseille pour 2 personnes en vélo électrique	Giacomazzi	Océane	106 €
3ème prix	Jeu de société Terrabilis	Vernaudon	Benjamin	26,25 €
3ème prix	Jeu de société Terrabilis	Nommick	Aude	26,25 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 30 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

